

sions diplomatiques très importantes pendant la guerre de la succession d'Espagne, alors qu'ils avaient à régler de nombreuses difficultés avec l'Électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière, successivement gouverneur général et souverain des Pays-Bas espagnols, et l'intendant d'une armée prussienne campée aux environs de Cologne ; celui-ci avait imposé aux Luxembourgeois une contribution de guerre très élevée. Henri-François était membre des États du Duché en qualité d'échevin de Luxembourg.

Jean-Ignace décéda avant le 2 septembre 1757 ; en effet, par lettres patentes de cette date, MARIE-THERÈSE arrôrda à sa veuve et à ses enfants le titre de baron, avec effet rétroactif à la personne de son mari. Dans la suite, Marie-Elisabeth Mewen fut autorisée aussi à continuer les fonctions de feu son mari comme receveur des aides et subsides ; elle fut probablement la première Luxembourgeoise qui ait exercé des fonctions publiques. Le fils aîné Louis-François fut admis le 31 octobre 1764 comme avocat au Conseil Provincial et promu le 17 avril 1771 aux fonctions de conseiller surnuméraire de longue robe. Il fut tué le 14 février 1782 dans un duel dont l'histoire ignore les motifs et les circonstances, mais que la légende populaire a expliqués à sa façon. Le fils cadet Guillaume-Antoine-François garda bien longtemps la forte impression que lui avait faite cet événement tragique.

Il entra bien jeune dans la carrière administrative, puisqu'il figure sur la liste des commissaires pour le dénombrement du Luxembourg qui fut établie en mai 1767. Cette commission qui était dirigée par Jean-Philippe de COBENZL, neveu du ministre plénipotentiaire à Bruxelles, et de BEELEN, official du Conseil des Finances, se trouvait en face d'énormes difficultés résultant tant de l'opposition du clergé et surtout de la noblesse qui avait réussi déjà en 1752 à empêcher l'exécution d'un projet du même genre, que de la méfiance du Tiers État et des paysans. Le gouvernement de Bruxelles avait espéré d'abord que cet ouvrage serait mené à bout dans le terme d'un an à 18 mois ; les débuts semblaient même justifier cet optimisme, mais un tiers seulement était achevé d'une manière imparfaite après 11 mois. De Beelen s'était montré peu conciliant à l'égard de ses collaborateurs dont il perdit bientôt la confiance et la considération ; tous s'opposaient aux mesures tendant à remettre de l'ordre dans les travaux du comité qui, par suite de discussions interminables sur des mots ou des vétilles, avait complètement perdu de vue le but principal de l'ouvrage qui lui incombait.

La Jointe *) des Administrations et des Subsides proposa le 12 avril 1768 à CHARLES de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, de supprimer le comité établi à Luxembourg pour le dénombrement du Duché, et de lui substituer un autre qui travaillerait à Bruxelles sous

*) Ce terme que les fonctionnaires de la Chancellerie Autrichienne des Pays-Bas avaient dérivé de l'espagnol Junta désignait toute commission provisoire établie dans un but nettement déterminé.